



PROPOSITION VISANT LA CREATION
D'UN CENTRE MONDIAL DE RECHERCHE POUR LA SANTE

Système de détection des réactions fâcheuses aux médicaments

(Projet de résolution présenté par les délégations
des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande Bretagne
et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse)

La Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Vu les résolutions WHA15.41, WHA16.36 et WHA17.39 par lesquelles la
Quinzième, la Seizième et la Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé ont souli-
gné l'importance du rassemblement, de l'évaluation et de la diffusion systématiques
de renseignements sur les réactions fâcheuses aux médicaments;

Rappelant les rapports de plusieurs groupes d'experts chargés d'examiner
l'opportunité et la possibilité d'instituer, sur une base internationale, un programme
de détection des réactions fâcheuses aux médicaments;

Convaincue de la nécessité urgente d'organiser à l'échelle internationale
le rassemblement et la diffusion de renseignements sur les réactions fâcheuses aux
médicaments;

Notant avec intérêt que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a offert
de fournir des facilités pour l'analyse des renseignements de cette nature, sous les
auspices de l'Organisation mondiale de la Santé et avec la participation des Etats
Membres de l'OMS qui voudraient se joindre à l'entreprise; et

Considérant qu'aux termes de l'article 18 de la Constitution, l'Assemblée
de la Santé a, entre autres, pour fonction de créer les centres de référence qui lui
paraissent souhaitables,

1. PRIE le Directeur général de continuer à étudier les besoins d'un
programme de centres de référence pour le rassemblement, l'analyse et la distribu-
tion aux Etats Membres des renseignements communiqués par les pays participants
au sujet des réactions fâcheuses aux médicaments;

2. INVITE les Etats Membres à créer des systèmes nationaux de détection rapide des réactions fâcheuses aux médicaments, en vue de participer au système international placé sous l'égide de l'OMS; et

3. AUTORISE le Directeur général à accepter l'offre du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique relative à des facilités pour le traitement des données dans le cadre d'un système international de détection rapide des réactions fâcheuses aux médicaments, si ces facilités se révèlent compatibles avec les besoins des autres Etats participants.